

REGARD CROISÉ DE DEUX LOGIQUES CARTÉSIENNES : LA LOGIQUE DE JOHANNES CLAUBERG ET CELLE DE PORT-ROYAL.

Alain Corneille TOWOU

Enseignant-chercheur

Maître-Assistant

Département de philosophie

Spécialité : logique et philosophie du langage

Université d'Abomey-Calavi (BENIN)

towou@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Cet article vise à avoir un regard croisé sur deux logiques cartésiennes : la logique de Johannes Clauberg, qui est peu connue et celle de Port-Royal très populaire jusqu'à l'idéographie de Frege. Ces deux logiques ont un aspect particulier, celui d'incorporer les fondamentaux cartésiens en logique : l'idée claire et distincte, l'attention et la formation du jugement. Du coup, la logique passe de trois opérations de l'esprit à quatre. La méthode coordonne les trois premières opérations. Malgré cette innovation en logique, le fonds des deux logiques reste aristotélicien.

Mots-clés : Logique de Clauberg, Logique de Port-Royal, Cartésianisme, Opérations de l'esprit, Méthode.

ABSTRACT

This paper aims to have a crossed view on two cartesian logic: the logic of Johannes Clauberg, which is little known and that of Port-Royal very popular until the ideography of Frege. These two logics have a particular aspect, that of incorporating the cartesian fundamentals into logic: the clear and distinct idea, the attention and the formation of the judgment. So, logic goes from three operations of the mind to four. The method coordinates the first three operations. Despite this innovation in logic, the fund of the two logics remains aristotelian.

Keywords: Logic of Clauberg, Logic of Port-Royal, Cartesianism, Operations of the mind, Method.

INTRODUCTION

Il est de notoriété qu'au XVII^{ème} siècle, on assiste au remplacement des manuels scolastiques. L'obsession de publier un manuel cartésien à l'image de ce qu'on enseignait à l'École est grande. Les premiers de ce genre sont *La philosophie divisée en toutes ses parties* (1654) et *l'Abrégé de la vraie philosophie* (1665) de Jacques du Roure, la *Logique ancienne et nouvelle* de Clauberg (1654). Il est à remarquer également *La Logique de Port-Royal* (1662) de Antoine Arnauld et de Pierre Nicole. Celle-ci fera sa place parmi les premières logiques de style cartésien, à côté de du Roure et de Clauberg.

En outre, Antoine Le Grand a rédigé une version populaire de la philosophie de Descartes sous forme de livre d'écoliers, la *Philosophia veterum e mente Renati Descartes, more scholastico breviter digesta* (1671). Il l'a augmentée et republiée sous le titre de *Institutio philosophiae, secundum principia Domini Renati Descartes, nova methodo odornata et explicata in usum juventutis academicae* (1672, 1678, et 1680).

Pierre-Sylvain Régis, quant à lui, n'a publié son *Système général selon les Principes de Descartes* qu'en 1690. Les différentes parties de cet ouvrage présentent les diverses philosophies cartésiennes, parmi lesquelles figurent la *Logique*, en extrait et en abrégé, la métaphysique de Robert Desgabets, la physique de Jacques Rohault. Très vite, selon R. Ariew (2006, p.57), le « *Système général* de Régis est devenu l'idéal des manuels cartésiens, et la *Logique de Port-Royal*, le modèle de la logique cartésienne».

Qu'est-ce qui sous-tend toute logique dite cartésienne ?

Dans notre démarche analytique, nous nous proposons de nous apesantir sur les deux logiques majeures cartésiennes que sont la logique de Clauberg et celle des Messieurs de Port-Royal. En confrontant les deux logiques, nous ressortirons à la fois leur portée et leur perspective.

1. DESCARTES ET SES RÉSERVES SUR LA LOGIQUE

1.1. L'intérêt varié de la logique

Si Descartes lui-même s'est départi de la logique au profit de sa méthode, ses disciples ont des positions variées. C'est ce que reconnaît G. Coqui (2009, p. 2) lorsqu'il écrit : « L'attitude de Descartes vis-à-vis de la logique est elle-même légendairement polémique ».

Parmi ceux qui approuvent la logique, figurent François Bayle, Antoine Le Grand et le Père Nicolas Poisson. En effet, dans un chapitre sur la logique, en dehors de la prudence concernant la logique, François Bayle a souhaité clairement une extension de ce que Descartes avait décrit comme l'effet salutaire de la pratique de sa méthode à toute la logique, y compris la logique enseignée dans les écoles. Cette réaffirmation de la logique dans le corpus cartésien se retrouve également

chez Antoine Le Grand. Le Père Nicolas Poisson rédige de longues explications concernant les quatre règles de la méthode. En fait, il n'a pas critiqué ouvertement la logique. Nous lisons dans ses *Remarques sur la méthode* ce qui suit :

En même temps que M. Descartes avoue qu'il a reçu beaucoup d'aide de la logique, de l'analyse des Anciens, et de l'algèbre, il fait voir en quoi ces sciences sont utiles, et en quoi elles sont défectueuses. Je ne sais pas quel usage il a fait des règles de la logique qu'il avait apprises de ses maîtres ; si ce n'est que par son moyen il a mieux pénétré dans les opinions de l'Ecole, soit qu'il eût à les retenir ou à s'en défaire. (N. Poisson, 1670, p.38).

Les cartésiens n'ont pas été unanimes dans leurs critiques de la logique. Ils n'ont pas soutenu non plus unanimement les avis de Descartes concernant la valeur de la dialectique et de l'inférence. Il semble que l'importance de la méthode dans la logique caractérise toute logique cartésienne. Ainsi Du Roure commence sa logique par une discussion de la méthode : l'analyse et la synthèse. Il rompt l'ordre scolastique, en discutant la méthode et l'expérience avant la démonstration et le syllogisme. Bien de choses introduites dans sa logique n'ont rien de cartésien. Il explique l'expérience, y compris les propositions suivantes qu'il prétend vraies. Pour du Roure (1665, p. 20) : « Toutes nos connaissances viennent de l'expérience. [...] Et quiconque fait plus de raisonnements que d'expériences ou de réflexions sur elles, tombe souvent dans l'erreur ». En analysant le raisonnement, il commence par le cas réduit de la simple proposition et des enthymèmes composés de deux propositions.

1.2. La méthode est l'essentielle de la logique

Les logiques cartésiennes suivent cette division à laquelle elles ajoutent la méthode. Ainsi la *Logique de Port-Royal*, celle de Régis et de Le Grand suivent l'ordre scolastique : 1) Les idées, y compris les catégories d'Aristote, les universaux et les noms ; 2) les propositions ou jugements, la vérité et la fausseté ; 3) le raisonnement ou discours, y compris les syllogismes, les topiques et les sophismes ; et 4) la méthode. Par la méthode, ces auteurs comprennent l'analyse et la synthèse. Arnauld et Nicole (1993, p. 293) énoncent les quatre règles de Descartes, disant qu'elles sont « générales pour toutes sortes de méthodes, et non particulièrement pour la seule analyse ». Mais les chapitres concernant la méthode continuent avec cinq règles de la composition, qui, au dixième chapitre deviennent les huit règles de la méthode des sciences.

On retrouve le même schéma chez Régis.

Il donne les quatre règles de la méthode et critique le syllogisme. Pour P.-S. Régis (1691, p. 48) : « Ces quatre préceptes peuvent aisément suppléer au défaut de tous ceux qu'Aristote a compris dans la logique ; on peut même assurer qu'ils sont plus utiles, parce qu'ils servent à découvrir la vérité, à quoi ceux de ce philosophe ne peuvent rien contribuer ». Aussi P.-S. Régis (1691, p. 52) ajoute un chapitre sur les « avantages qu'on tire de l'observation des quatre préceptes de l'analyse ». La discussion sur la synthèse de la *Logique de Port-Royal* est réduite à trois règles : ne

laisser aucune ambiguïté dans les termes dont on se sert ; n'établir les raisonnements que sur des principes clairs et évidents ; et prouver démonstrativement toutes les propositions.

Du reste, la logique est cartésienne par la forme que les cartésiens donnent à leur logique. En 1648, Louis de Lesclache a publié *La philosophie divisée en cinq parties*. La première partie était une logique scolastique en quatre sections. Les trois premières concernent les trois actions de l'entendement, c'est-à-dire la conception, le jugement et la conséquence, et la quatrième concerne la méthode, la résolution et la composition. Dans le cadre spécifique de la *Logique*, les critiques portées par les Messieurs reproduisent quasi littéralement celles faites par Descartes à l'égard de la rhétorique. Arnauld et Nicole (1993, p.303) estiment que les *Topiques* sont jugés confus et avec la *Rhétorique* « on n'arrivera jamais par ce chemin à aucune connaissance bien solide ».

Arnauld et Nicole (1993, p. 296) avertissent auparavant que la topique court un vrai danger à la pensée : « or tant s'en faut qu'il soit utile de se procurer cette sorte d'abondance, qu'il n'y a rien qui gêne davantage le jugement ». C'est en suivant également Descartes qu'Arnauld et Nicole privilégient plus la réflexion attentive au détriment de la mémoire :

Il est vrai que tous les arguments qu'on fait sur chaque sujet, se peuvent rapporter à ces chefs et à ces termes généraux qu'on appelle lieux ; mais ce n'est point par cette méthode qu'on les trouve. La nature, la considération attentive du sujet, la connaissance de diverses vérités les fait produire, et ensuite l'art les rapporte à certains genres. (A. Arnauld et P. Nicole, 1993, p.296).

2. LOGIQUE ANCIENNE ET NOUVELLE ET LA LOGIQUE OU L'ART DE PENSER

2.1. Logique ancienne et nouvelle

La *Logica vetus & nova* (1654) de Johannes Clauberg est divisée en quatre parties dont les deux premières constituent la *Genetica* et les autres l'*Analytica*. La première et la deuxième partie concernent respectivement la formation *genesis* des pensées et la formation des propositions qui nous permettent de les communiquer efficacement. La troisième partie apprend à saisir le vrai sens des mots et des propositions dans l'analyse des pensées et leur conformité aux règles du raisonnement qui sont exposées dans la première partie. La subdivision générale en *Genetica* et *Analytica* remonte au Moyen Age, et qui s'inspire de la fonction civile de l'orateur et de la rhétorique. Dans cette perspective, la logique ne guide pas seulement l'entendement dans la formation du jugement, mais aussi le conduit dans l'interprétation d'autrui et dans l'exposition de ses propres pensées.

Le projet, présenté par J. Clauberg, dans sa *Défense cartésienne*, montre que la méthode de Descartes est le fondement de la première partie de la *Genetica* et de fait, de la logique toute entière. Ayant eu pour but de diriger ses propres pensées,

Descartes ne découvre que le fondement de la première partie de la logique, sans considérer les règles nécessaires pour guider l'entendement dans le commerce avec les autres hommes.

L'un des aspects de la logique claubergienne est qu'elle fonde la logique sur la perception claire et distincte. Cette logique s'appuie sur le critère de légitimation des idées qui peuvent devenir les éléments du jugement et de l'argumentation.

Comment parvient-on à cette Logique, qui nous montre une telle manière de connaître, c'est-à-dire facile, brève, maniable, sûre, pleine et accordée à la nature de l'âme humaine ? On y vient par trois degrés : au premier, il faut apprendre comment percevoir une chose clairement et distinctement ; ensuite, comment juger droitement des choses perçues ; enfin comment garder en mémoire ce que nous avons perçu et jugé correctement. (J. Clauberg, 2007, p. 65-66).

La validité d'un discours s'appuie d'abord sur la relation entre les propositions qui le composent et, ultimement, sur la perception claire et distincte des termes qui le constituent. La structure de la logique, fondée sur le rapport entre concepts et jugements, n'est pas une nouveauté et les manuels de l'époque, surtout ceux d'inspiration éclectique commençaient par le traitement de l'apprehension.

Clauberg innove dans la substitution de l'objet dans la première partie de la logique, à savoir le thème ou l'apprehension avec la perception. Le thème n'est plus au premier plan, on le retrouve dans le chapitre quatre de la première partie. J. Clauberg en donne les raisons :

Afin que l'attention soit durable l'entendement demeure un Thème digne d'attention, qui peut être simple ou complexe. Un thème simple est une substance ou chose, ou un attribut- qu'on appelle souvent accident, mode, ou qualité. La substance est soit intellectuelle, soit matérielle : l'homme participe des deux. La substance intellectuelle est plus digne de considération que la matérielle. (J. Clauberg, 2007, p. 68).

Dans l'ordre des facteurs sur lesquels doit se structurer le raisonnement, la définition et la division sont subordonnées à l'attention, qui se présente comme le facteur essentiel d'une perception claire. On reconnaît l'apprehension simple cartésienne que la *Logique ou l'art de penser* adoptera :

on appelle concevoir la simple vue que nous avons des choses qui se présentent à notre esprit, comme lorsque nous nous représentons un soleil, une terre, un arbre, un rond, un carré, la pensée, l'être, sans en former aucun jugement exprès. Et la forme par laquelle nous représentons ces choses, s'appelle idée. (A. Arnauld et P. Nicole, 1993, p. 37)

Clauberg ne nie pas la définition établie entre le genre et la différence spécifique, mais il insiste sur le fait que la définition n'est rien d'autre que l'idée claire et distincte de la chose définie, dépassant ainsi la conception classique de la définition fondée sur le rapport genre-espèce. La logique a la configuration d'une discipline qui dirige l'entendement dans la formation des perceptions claires et distinctes. Pour

Clauberg, si la définition sur le genre et la différence spécifique sont établies, ce qui importe est que la logique dirige l'entendement dans la formation des perceptions claires et distinctes.

L'introduction de la perception cartésienne dans la logique modifie non seulement la terminologie mais aussi la nature de la logique. L'attention est le premier élément requis pour la perception claire et distincte, fondement du jugement. Contre la précipitation, l'attention rétablit la condition de possibilité pour un jugement fondé sur la perception claire et distincte. C'est ce qui ressort également du Premier discours de la *Logique ou l'art de penser* :

Ce nouveau dessein de la logique est clairement affiché dans le Premier discours de Nicole : « Il n'y a rien de plus estimable que le bon sens et la justesse de l'esprit dans le discernement du vrai et du faux. Toutes les autres qualités d'esprit ont des usages bornés ; mais l'exactitude de la raison est généralement utile dans toutes les parties et dans tous les emplois de la vie... Ainsi la principale application qu'on devrait avoir, serait de former son jugement et de le rendre aussi exact qu'il le peut l'être. (A. Arnauld et P. Nicole, 1993, p. 15).

Par conséquent, la logique ne concerne pas en premier le traitement des thèmes, de leurs définitions et de leurs divisions, mais elle s'occupe des conditions sous lesquelles il peut y avoir une telle perception. Le jugement est fondé sur la perception claire et distincte. L'attention est comparée à la vue. Celui qui veut bien regarder un objet doit fixer ses yeux sur lui. De même la *mens* doit-elle se fixer durant tout le temps nécessaire sur l'objet qu'elle est en train de considérer. L'attention devient le remède principal contre la précipitation, que Descartes avait aussi considéré comme le premier obstacle posé à celui qui veut juger correctement les choses.

Si l'attention est le premier élément requis pour la perception claire et distincte qui est au fondement du jugement, le lien entre la clarté et la distinction des perceptions et les attributs de l'étant est établi à partir de l'ontologie :

Puisque la plupart des attributs communs des choses, et tout d'abord ceux qui sont respectifs, se présentent sans cesse à l'entendement humain, j'ai besoin, à des fins de perception claire et distincte, de quelques explications à leur sujet. Tu fais là une demande qui se rapporte proprement à la science de l'étant en tant qu'il est. Mais afin que tu ne sois pas complètement ignorant de cette dernière science, et dans la mesure où elle est utile à l'apprentissage de la Logique, je m'en vais te décrire à grands traits les attributs les plus communs des choses, ou du moins la plupart d'entre eux ; quant à un traitement plus complet, tu le trouveras dans l'Ontologie. (J. Clauberg, 2007, p. 73-74).

L'Ontologie est prise ici en tant que discipline qui s'occupe des divisions de l'étant selon le degré de l'intelligibilité de ses attributs. La logique fondée sur la perception claire et distincte cherche les erreurs et les obstacles qui empêchent ce type de pensée. Clauberg a repris la théorie cartésienne de la formation et de la permanence des préjugés. Cette théorie justifie la nécessité de fonder la

logique par l'élimination des opinions confuses. Les *Prolegomènes*, au début de la *Logica*, élaborent un traitement des causes des erreurs et la faiblesse de l'esprit humain. La logique se présente comme un instrument qui supplée à l'indisposition de l'entendement provoqué par le péché d'Adam. Le renvoi au péché originel vise à justifier le rôle de la logique comme art nécessaire pour l'intellect et les *Prolegomènes* traitent surtout de la disposition de la logique par rapport aux autres disciplines.

Les *Prolegomena* tendent à établir les principes d'un art capable d'éliminer ou de limiter les facteurs qui empêchent l'entendement d'obtenir une connaissance claire et distincte des choses. Dans une certaine mesure, la logique supporte la raison en la mettant en condition de récupérer la capacité naturelle qu'elle a de connaître. Ce changement de perspective marque un changement dans la représentation et la considération des erreurs. Dans le deuxième chapitre des *Prolegomènes*, Clauberg repère dans l'enfance l'origine première de nos erreurs et la cause principale des infirmités de notre esprit.

Ces causes persistent dans la maturité et sont le principal obstacle pour l'acquisition d'une connaissance claire et distincte. Clauberg s'inspire directement de Descartes et quelquefois reprend tels quels les articles 72-75 des *Principia* I. C'est ce qui ressort des propos de M. Savini :

Ces emprunts cartésiens permettent à Clauberg de fonder une logique qui se présente comme une médecine de l'esprit. Les articles des *Principia* se développent pour justifier la condition pathologique de l'esprit et la nécessité d'une logique capable de pallier les effets de cette condition. (M. Savini, 2006, p.85).

Les causes des erreurs, selon Clauberg, ne sont pas seulement liées à l'enfance et à la maturité, mais elles sont aussi de la société dans la quelle les hommes entretiennent un commerce avec les autres hommes. Il distingue cette cause des autres. Les causes décrites par Descartes ne concernent pas la totalité des erreurs, elles ne prennent pas en compte le facteur social et civil. La logique de Clauberg est cartésienne si on considère la prise en compte de deux éléments de la philosophie de Descartes : d'une part, la théorie du jugement fondé sur la perception claire et distincte, d'autre part, la théorie des préjugés qui permet d'encadrer la fonction et le rôle de la logique en tant que médecine mentale.

2.2. La Logique ou l'art de penser : proximité et distance

La *Logique ancienne et nouvelle* s'ordonne à la manière de la *Logique ou l'art de penser* sur différentes opérations de l'esprit. Les trois divisions ou degrés de la logique pour la première sont la perception, jugement et mémoire. La simple appréhension correspond le niveau logique du terme, le jugement, celui de la proposition. Les raisonnements sont minorés par rapport à la *Logique ou l'art de penser*. Si la logique achevée et complète, selon Clauberg, est quadripartite, cette classification n'a pas la même connotation comme dans la *Logique ou l'art de penser*. Les deux premières parties de la logique sont génétiques et les dernières analytiques. La logique doit conduire à la formation correcte des pensées ou la

résolution convenable de celles des autres. La logique génétique peut exister sans l'analytique, mais pas l'inverse. Si dans la logique génétique, l'esprit se tourne vers ses propres pensées, dans la logique analytique, l'esprit se tourne vers celles d'autrui.

Les deux logiques n'intègrent pas le formalisme dans leur corpus. Dans sa présentation de l'ouvrage de Clauberg, Jacqueline Lagrée écrit :

A la différence des logiques modernes, la logique de Clauberg, comme celle de Port-Royal, est un art de penser (ou de bien former ses pensées), qui se double d'un art d'interpréter et qui donc met en jeu une théorie de l'intersubjectivité et de la relation de communication avec autrui. (J. Clauberg, 2007, p. 53).

Ces deux logiques s'inscrivent dans cette rupture avec les paradigmes logiques existants. Elles ont inscrit la logique dans une perspective cartésienne sans renier la dette scolastique. C'est ce qu'explique M. Dominicy (1984, p. 228) : « A de nombreux égards, Arnauld se révèle soucieux de réaliser une synthèse entre le cartésianisme et une tradition d'origine scolastique dont il ne veut pas renier tous les outils ».

Il est vrai qu'Arnauld et Nicole (1993, p. 52) ne rejettent pas entièrement les syllogismes. Toutes les fois ils convoquent Descartes : « Un auteur de ce temps [Descartes] a dit avec raison, que les règles de la Logique d'Aristote servaient seulement à prouver à un autre ce que l'on s'avait déjà ». Ils reprennent mot pour mot les propos de R. Descartes (2005, p. 17) : « pour la Logique, ses syllogismes et la plupart de ses autres instructions servent plutôt à expliquer à autrui les choses qu'on sait ».

Depuis la Renaissance, la théorie du syllogisme est au centre de violentes et innombrables polémiques qui font rage à travers toute l'Europe et entremêlent des arguments d'origine et de nature diverses. On connaît bien les railleries de Rabelais ou de Montaigne, la virulence de Pascal, pour s'en tenir au domaine français. On sait peut-être moins que le syllogisme est l'un des terrains sur lesquels s'affrontent les Luthériens et leurs adversaires. Voici l'analyse de J.-C. Pariente :

Les premiers voient en lui un moyen de l'emporter dans les controverses mondaines, mais lui reprochent de ne pas prendre modèle sur la parole divine : le Christ et les Apôtres n'ont pas parlé en syllogismes. Les seconds restent au contraire fidèles à la logique de l'Ecole ; les Jésuites, par exemple, n'acceptent pas de participer au Colloque de Regensburg avec les Luthériens (1601) qu'à condition que la discussion ait lieu en latin et "in forma syllogistica". Ce qui est mis en cause dans la syllogistique, ce n'est donc pas une logique, ni même une théorie de la connaissance, mais c'est aussi bien une anthropologie et peut-être une théologie. (J.-C. Pariente, 1985, p. 321).

C'est dire que ces deux logiques assignent à la logique un dessein nouveau qui intègre la méthode de Descartes à la logique :

« Il n'y a rien de plus estimable que le bon sens et la justesse de l'esprit dans le discernement du vrai du faux. Toutes les autres qualités ont des usages bornés ; mais l'exactitude de la raison est généralement utile dans toutes les parties et dans tous les emplois de la vie. Ce n'est pas seulement dans les sciences qu'il est difficile de distinguer la vérité de l'erreur, mais aussi dans la plupart des sujets dont les hommes parlent et des affaires qu'ils traitent. [...] Ainsi la principale application qu'on devrait avoir, serait de former son jugement et de le rendre aussi exact qu'il le peut l'être. (A. Arnauld et P. Nicole, 1993, p. 15).

Le Père Poisson approuve le dessein nouveau de la Logique en ces termes : On verra par exemple dans la première observation, quel est l'usage de la Méthode de M. Descartes et combien la Logique vulgaire est éloignée de la fin qu'elle a dû se proposer, qui était de former le jugement et de prescrire des règles à l'esprit pour se conduire ; que celle de Raymond Lulle n'a rien de raisonnable ; que Laurent Valle, Rudolphus Agricola, Vivès, et Ramus n'avaient pas encore tout à fait bien rencontré ; que le chancelier Bacon était celui qui avait reconnu à peu près la route qu'on devrait suivre ; et enfin que Clauberg et l'Auteur de *L'Art de penser* avaient donné une logique complète, qu'on pouvait appeler le supplément de celle de Descartes. (N. Poisson, 1671, p. 13)

En définitive, dans la logique arnaldienne, quatre opérations coordonnent tout le savoir : concevoir, juger, raisonner et ordonner. Elles désignent la formation des idées et la complexité croissante de leur mise en relation. Pour Arnauld et Nicole, c'est à partir d'elles qu'il faut construire les règles logiques.

Concevoir une idée c'est simplement l'avoir présente à l'esprit, se représenter un objet, grâce à elle, simplement se représenter cet objet sans porter sur lui le moindre jugement ; et si l'idée que nous concevons est une idée obscure et confuse, les propriétés de l'idée sont en quelque sorte brouillées. Si au contraire l'idée est claire et distincte, alors nous pouvons apprendre sur elle les propriétés de l'idée qu'elle représente. L'idée assure ainsi le rapport entre les choses auxquelles elle s'applique, ce qu'on appelle son extension et les propriétés qu'il est possible de leur assigner et qui forment ce qu'on appelle la compréhension de l'idée. Ainsi, l'extension de l'idée d'homme est formé de tout ce à quoi s'appliquent cette idée, vous, moi, les philosophes, les grecs, les français etc. La compréhension de cette même idée d'homme est constitué d'un ensemble des propriétés qu'il est indispensable de posséder pour être reconnu comme un homme, selon la caractérisation traditionnelle, c'est-à-dire. la propriété d'être animal et la propriété d'être raisonnable.

Lorsque nous disposons d'un stock d'idées, ces idées, nous pouvons les disposer deux par deux et les comparer l'une avec l'autre. Il résultera un jugement, par exemple, concevant l'idée de la pensée et l'idée de divisibilité, nous pouvons former les deux jugements opposés : la pensée est divisible ou la pensée n'est pas divisible.

Des deux propositions, l'une est vraie et l'autre fausse.

Comment saurons-nous quel jugement est vrai ? Celui des deux jugements qui est le vrai, c'est celui qui reproduit fidèlement les propriétés de l'idée ; puisque nous avons l'idée de pensée, la pensée ne comporte pas l'idée de divisibilité : la pensée n'est pas divisible.

Avec plusieurs jugements, nous pouvons former un raisonnement. Le raisonnement consiste à combiner entre des jugements de manière à engendrer un nouveau jugement auquel vous ne pouviez pas parvenir directement. Nous avons admis que l'âme, en tant que sujet de la pensée, n'est pas divisible. Si nous admettons de plus la vérité d'un second jugement, celui qui s'exprime dans la proposition selon laquelle tout ce qui est mortel est divisible.

En combinant ces deux jugements, l'âme n'est pas divisible et ce qui est mortel est divisible, nous sommes autorisés à conclure que l'âme n'est pas mortelle et nous arrivons à résoudre le problème que nous nous posons au point de départ. Le raisonnement de ce type s'appelle un syllogisme et la logique pendant longtemps s'est réduite à l'étude des syllogismes (depuis Aristote jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle).

Lorsque nous disposons d'une certaine quantité d'idées, de jugements et de raisonnements portant sur un même sujet comme par exemple la *numen*, il n'y a plus qu'à les ordonner, c'est-à-dire, à les disposer de la manière la plus efficace pour donner la connaissance de ce sujet. C'est là le produit de la méthode qui permet de disposer ces pensées de la façon la plus satisfaisante, soit pour découvrir une vérité à la recherche de laquelle on se trouve, soit si cette vérité est déjà découverte pour l'exposer aux autres.

Dans le premier cas, on a à faire à l'analyse qui est une méthode d'invention puisqu'elle permet de résoudre un problème ; et dans le second cas quand il s'agit d'exposer la vérité que l'on connaît, on a à faire à la synthèse qui est une méthode d'exposition.

Ces quatre opérations de l'esprit conduisent de l'ignorance à la connaissance. Dans cette description, ce sont les idées qui représentent le facteur fondamental et le facteur essentiel. Même dans le sens inverse, pour avoir des matériaux à ordonner, il faut un certain nombre de raisonnement à sa disposition, ces raisonnements résultent de la combinaison de jugements, ces jugements ne sont vrais que s'ils reposent sur des idées claires et distinctes. Les idées représentent le soubassement de l'édifice de la connaissance.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous retenons que les deux logiques cartésiennes, celle de Claugerg et celle de Port-Royal ont eu des fortunes diverses. Si la logique de Claugerg est peu connue, pourtant Claugerg étant l'un des disciples célèbres de Descartes, car c'est lui, qui a introduit sa philosophie en Allemagne. *La logique de Port-Royal* est largement connue jusqu'à l'idéographie de Frege. Avec ces deux logiques, on assiste à l'insertion des fondamentaux cartésiens en logique : l'idée

claire et distincte, l'attention dans la formation du jugement. La logique cesse d'être une science du syllogisme pour devenir un art de former le jugement.

BIBLIOGRAPHIE

- ARIEU R., 2006, « Descartes, les premiers cartésiens et la logique », *Philosophie des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles*, Revue de Métaphysique et de Morale, N°1, p.57.
- ARNAULD A. et NICOLE P., 1993, *La logique ou l'art de penser*, éd. Adam et Tannery, Paris, Vrin.
- CLAUBERG J., 2007, *Logique ancienne et nouvelle*, Présentation, traduction et notes par Jacqueline Lagrée et Guillaume Coqui, Paris, Vrin.
- COQUI G. 2009 « La Logique de Clauberg et sa théorie cartésienne de la connaissance », *Sciences humaines combinées* , N°4, p. 2.
- DESCARTES R. 2005, *Discours de la méthode*, éd. F. de Buzon, Paris, Gallimard.
- DOMINICY M. 1984, *La naissance de la grammaire moderne*, Liège, Mardaga.
- PARIENTE J.-C., 1985, *L'analyse du langage à Port-Royal*, Paris, Minuit.
- POISSON N. 1671, *Commentaires ou Remarques sur la Méthode de Descartes*, Paris, Thiboust.
- REGIS P.-S., 1691, *Système général selon les Principes de Descartes*, Amsterdam.
- ROURE (du) J. 1665, *Abrégé de la vraie philosophie*, Paris, Depez.
- SAVINI M., 2006, « L'insertion du cartésianisme en logique », *Philosophie des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles*, Revue de Métaphysique et de Morale, n°1.